

Nantes, le 27 décembre 2022

Annexe affaire numéro 2

Contact Crédit Agricole CIB :

Charles Edouard VEDIE

05.57.14.26.62

charles-edouard.vedie@ca-cib.com

Contact Crédit Agricole de la Guadeloupe :

Marielle CAZIMIR

05.90.90.64.29

Marielle.CAZIMIR@ca-guadeloupe.fr

SDIS DE LA GUADELOUPE

Parc d'activités « La Providence »

ZAC de Dothémare

97139 ABYMES

Objet : Offre de Financement court terme du Groupe Crédit Agricole 2022-2023 – 6 000 000 EUR

Madame, Monsieur,

Vous avez consulté le groupe Crédit Agricole pour le financement de votre ligne de trésorerie et nous vous remercions de votre confiance.

Votre Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe a souhaité faire appel à sa filiale spécialisée, le Crédit Agricole CIB, pour lui confier la gestion de ce concours.

Nous disposons d'une palette d'outils sur-mesure pour vous apporter souplesse, réactivité et adaptation à vos contraintes budgétaires et financières.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous formulons le souhait de vous avoir convaincu d'être votre partenaire financier pour vous accompagner dans vos projets.

Charles Edouard VEDIE

Crédit Agricole CIB

Responsable Salle des Marchés

Pôle Loire Bretagne Outre-mer



Marielle CAZIMIR

Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe

Chargée d'Affaires

Ligne de Trésorerie 2022-2023

Conditions particulières

Date d'émission de l'offre	27 décembre 2022
Date de validité de l'offre	6 janvier 2023
Montant maximum du crédit	6 000 000,00 € (six millions d'euros)
Date d'entrée en vigueur	A la signature du contrat
Durée	364 jours à compter de la Date d'entrée en vigueur
Organisme bancaire prêteur	Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe
Domiciliaire des flux	Crédit Agricole Corporate & Investment Bank
Indice de référence et marge	Euribor 3 Mois moyenné + 0,74%* * le tout flooré à 0,74%
Périodicité des intérêts	Mensuelle (voir Conditions Générales ci-après)
Base de Calcul	Exact / 360 jours
Commission de Mise en Place	12 000,00€ , payable par l'Emprunteur 10 jours ouvrés après la signature de la Convention de Crédit
Commission de Non Utilisation	A compter de la Signature de la Convention, l'Emprunteur versera trimestriellement, à terme échu, une commission de non-utilisation de 0,20% l'an calculée sur la base du Montant Disponible du Crédit pour chaque jour.
Marge appliquée aux intérêts de retard	2,00% l'an

La mise en place de cette Ligne de Trésorerie est conditionnée à l'accord de nos Comités des Engagements et des Risques

Conditions générales de notre proposition

Montant minimum :

- Montant minimum de tirage : 15 000 €.
- Montant minimum de remboursement : 15 000 €.

Durée des tirages :

- Calcul des intérêts : nombre exact de jour(s) écoulé(s) du 1^{er} jour de versement des fonds jusqu'au jour de parfait remboursement, ce dernier étant exclu du décompte des intérêts.

Tirages (mobilisation) :

- Toute mobilisation fera l'objet d'un *Avis de Mobilisation* transmis par l'Emprunteur à la Banque par fax ou par courrier, conforme au modèle de l'*Avis de Mobilisation* de l'annexe 3 de la Convention de Crédit, qui engagera irrévocable l'Emprunteur dans ses termes à sa réception par la Banque.
- Alternativement, l'Emprunteur aura la faculté d'utiliser le site *Otimnet.com* sous sa seule et entière responsabilité et sous réserve du respect par ses soins de l'ensemble des obligations contractuelles s'imposant à lui notamment en matière d'authentification et de preuve aux termes de la Convention *Optimnet.com* et du contrat *Digipass* afin de donner acte à la Banque de sa décision de mobiliser tout ou partie du Crédit.
- Le montant figurant sur l'*Avis de Mobilisation* sera mis à la disposition de l'Emprunteur le jour de sa réception si cette réception est antérieure à 11 heures (heure de Paris), sinon le Jour Ouvré suivant sa réception par la Banque.

Remboursements :

- L'Emprunteur transmettra à la Banque par fax ou par courrier un *Avis de Remboursement Anticipé* conforme au modèle de l'annexe 4 la Convention de Crédit et sera engagé irrévocablement au jour de sa réception par la Banque.
- Alternativement, l'Emprunteur aura la faculté d'utiliser le site *Otimnet.com* sous sa seule et entière responsabilité et sous réserve du respect par ses soins de l'ensemble des obligations contractuelles s'imposant à lui notamment en matière d'authentification et de preuve aux termes de la Convention *Optimnet.com* et du contrat *Digipass* afin de donner acte à la Banque de sa décision de mobiliser tout ou partie du Crédit.
- La Banque devra recevoir l'*Avis de Remboursement Anticipé* au plus tard le jour du remboursement anticipé avant 11 heures.

Frais de virement :

- Les frais de virement sur le compte de la collectivité sont à la charge de la banque.
- Les frais de virement sur le compte de la banque sont à la charge de la collectivité.

Païement des intérêts :

- Ils seront payés par l'Emprunteur dans les 5 jours ouvrés de la communication du calcul des intérêts, établie et notifiée mensuellement.
- Les intérêts seront payés selon la procédure de règlement sans mandatement préalable, par débit d'office, à la date de paiement des intérêts initiés par la Banque.
- Les sommes mobilisés devront, si elles n'ont pas été remboursées antérieurement, faire l'objet d'un remboursement complet à la date de remboursement final. Ce remboursement sera accompagné du règlement des intérêts attachés au crédit, arrêtés et communiqués par la Banque.
- Toute somme en principal, commissions, intérêts, frais et accessoires, due au titre de la Convention de Crédit par l'Emprunteur à la Banque et non payée à son échéance portera automatiquement et de plein droit intérêts, prorata temporis à compter de la date d'échéance de ladite somme et jusqu'à son paiement en totalité, au taux applicable à l'échéance augmenté d'une marge définie aux Conditions Particulières du présent document.

Montant Disponible :

- Désigne la différence entre le Montant Maximum du Crédit et le montant du Crédit mobilisé par l'Emprunteur.

EONIA (Euro OverNight Index Average ou TEMPE, Taux Moyen Pondéré en Euros) :

- Désigne le taux au jour le jour, calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par les banques participant à l'échantillon, diffusé par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne et publié le même jour entre 18 h 45 et 19 h 00 (heure de Bruxelles).
- Sur une période donnée, l'EONIA de chaque jour sera déterminé un (1) Jour Ouvré suivant le jour calendaire considéré.
- L'indice EONIA retenu ne peut pas être négatif.

EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate ou TIBEUR, Taux Interbancaire Offert en Euros) :

- « EURIBOR » (Euro Interbank Offered Rate), désigne le taux d'intérêts annuel, administré par l'European Money Market Institute et diffusé par Reuters (actuellement sur la page EURIBOR01), auquel les dépôts interbancaires en euros pour une durée similaire à celle de la Période d'Intérêts considérée, sont offerts entre banques de première signature au sein de la zone euro, à 11 heures (heure de Bruxelles), deux (2) Jours Ouvrés avant le début d'une Période d'Intérêts.
- En cas de disparition de l'EURIBOR et de substitution d'un taux de même nature ou équivalent, ainsi qu'en cas de modification affectant l'organisme l'administrant ou le publiant ou les modalités de publication, le taux issu de cette modification ou de cette substitution s'appliquera de plein droit dans les conditions prévues au paragraphe précédent et toute référence à l'EURIBOR sera réputée être une référence à ce taux.
- Dans l'hypothèse où l'EURIBOR ne serait pas officiellement publié pour la durée de la Période d'Intérêts, l'EURIBOR de la durée de la Période d'Intérêts sera déterminé par interpolation linéaire entre le taux EURIBOR publié pour la durée immédiatement inférieure à celle de la Période d'Intérêts et le taux EURIBOR publié pour la durée immédiatement supérieure à celle de la Période d'Intérêts.
- **Dans le cas où l'EURIBOR de la durée du Tirage concerné serait négatif, celui-ci sera alors réputé être égal à zéro.**

EURIBOR moyenné :

- Désigne pour chaque jour, le calcul du montant des intérêts dus par l'application de la valeur de l'EURIBOR du jour (indexation indiquée dans les Conditions Particulières de la présente) à l'encours utilisé du jour.